



DR
Olivier Sartenaer

Philosophe et physicien. Lauréat de l'édition 2019 de la bourse Wernaers de Communication et vulgarisation scientifiques (FNRS). Chargé de cours invité en épistémologie à l'UCLouvain

■ Nous en manquons tous cruellement. Le rapport français "Éduquer à l'esprit critique" vient de sortir. Voici quatre leviers pour le renforcer. À l'école, une éducation aux contenus et aux médias ne suffit pas.

sance minimale des sujets traités, qu'ils ressortissent à la géographie ou à la botanique);

2) Une éducation aux bonnes et mauvaises façons de justifier une affirmation (être critique requiert une familiarité avec la logique ou la théorie de l'argumentation);

3) Une éducation à ce qui fait qu'une "preuve" est médiocre ou de qualité (être critique requiert une familiarité avec l'épistémologie, c'est-à-dire la méthodologie de justification des connaissances propre à chaque discipline);

4) Une éducation à ce qui rend une source d'information digne de confiance (être critique requiert une familiarité avec l'univers médiatique par lequel transitent les informations).

Carences du système éducatif

Déjà à ce niveau général apparaissent deux carences du système éducatif belge constitué autour de l'idée

selon laquelle l'éducation à l'esprit critique devrait se réduire à une éducation aux contenus (levier 1) et aux médias (levier 4). Dans la lignée d'une recommandation récente⁽³⁾, favoriser l'esprit critique demande aussi une accointance avec des notions logiques (levier 2) ou philosophiques (levier 3), telles la connaissance, la croyance, la vérité ou la justification.

Des gouttes plutôt qu'un cours

Une des recommandations pédagogiques du rapport français semble pouvoir se prêter aux

réalités du système belge. En l'occurrence, il ne s'agirait pas de créer de nouveaux "cours d'esprit critique" au sein d'une organisation horaire fortement embouteillée. Plutôt, sont préconisées des "gouttes d'esprit critique" (p. 102) au sein des matières existantes, où serait abordée de front la question de la justification des informations rencontrées et de la fiabilité de leurs sources. Ce qui importe est que ces "gouttes" constituent autant de moments explicités et articulés entre eux au travers des disciplines, profitant de certains espaces – comme peut-être le cours de philosophie et de citoyenneté – pour être abordées de façon synthétique et transdisciplinaire.

C'est un vaste chantier que celui de repenser notre système éducatif et la formation initiale des enseignants pour que celui-ci devienne un lieu d'épanouissement de l'esprit critique. Mais si l'on adhère aux idées selon lesquelles des esprits plus critiques génèrent une meilleure intelligence collective, laquelle est synonyme d'une meilleure gestion de la cité, alors un tel chantier en vaut très certainement la peine.

→ (1) "La Libre" du 24/05/2019.

→ (2) Codirigé par Elena Pasquelli et Gérard Bronner.

→ (3) "Fake news et culture scientifique: une recommandation", carte blanche in "Le Soir" du 19/02/2020.

On comprend par exemple que les platistes – ces partisans de l'idée selon laquelle la Terre est plate – ne sont en rien "critiques".

OPINION

Antisémitisme : éviter l'instrumentalisation

■ Comment la diplomatie israélienne et ses soutiens ont trouvé le moyen de réduire en les discréditant les critiques les plus radicales de décisions politiques de son gouvernement.



J.C. GUILLAUME

Henri Goldman

Chroniqueur sur le blog cosmopolite et membre de l'Union des progressistes juifs de Belgique

Or, certains de ces exemples heurtent de front la liberté d'expression en fixant un cadre étroit aux critiques jugées acceptables à l'égard de cet État.

Ainsi, il serait antisémite de "faire preuve d'un double standard en exigeant de l'État d'Israël un comportement qui n'est requis d'aucun autre pays démocratique", ce qui postule à tout le moins qu'un État qui pratique l'apartheid – comme B'Tselem, l'institution juive israélienne des droits humains, vient de l'établir – puisse être qualifié de "démocratique". Il serait antisémite "d'établir des comparaisons entre la politique israélienne contemporaine et celle des nazis", comme l'ont fait de nombreux Gazaouis en comparant leur situation à celle du Ghetto de Varsovie (je précise que je suis par ailleurs en désaccord avec cette comparaison, mais elle ne me semble en rien scandaleuse).

Sans ces exemples qui font corps avec elle, la définition de l'IHRA n'offrirait aucune plus-value et on ne pourrait comprendre pourquoi la diplomatie israélienne mettrait tant d'énergie à la faire adopter partout. Il faut ici se référer au contexte. Depuis des années, Israël est dirigé par une coalition entre la droite, l'extrême droite et des partis ultra-orthodoxes. Les actions de son gouvernement, qu'il s'agisse de la colonisation des territoires occupés illégalement depuis 1967 ou de la transformation de la bande Gaza en une prison à ciel ouvert, suscitent une réprobation de plus en plus large y compris dans l'opinion européenne et américaine. Il faut trouver le moyen de la réduire en discréditant les critiques les plus radicales, comme celles qui s'expriment à travers la campagne internationale non violente BDS (boycott-désinvestissement-sanctions). Les États qui donnent le ton à l'IHRA – les États-Unis, l'Allemagne, la France – ont toujours fait partie des principaux soutiens diplomatiques d'Israël. Sa "définition" n'est rien d'autre qu'une tentative d'instrumentaliser la lutte nécessaire contre l'antisémitisme pour améliorer la position de cet État dans l'opinion internationale.

Le grand mérite de la JDA est de servir de contre-feu à cette manœuvre. Cette déclaration, dont il faut notamment lire les FAQ en fin de document, devrait aider les responsables politiques à résister au chantage: on n'a nullement besoin de la définition de l'IHRA et des exemples qui vont avec pour faire barrage à l'antisémitisme.

→ Voir la version avec les références sur le site la libre.be

Ces derniers jours, les lecteurs de *La Libre* auront découvert qu'il existe désormais deux définitions concurrentes de l'antisémitisme et qu'elles se livrent une intense bataille publique pour s'imposer à l'autre. La plus ancienne a été proposée en 2016 par l'International Holocaust Remembrance Association (IHRA), une institution intergouvernementale qui regroupe la plupart des États européens, mais aussi les États-Unis, le Canada et Israël. La seconde vient d'être publiée en opposition à la première sous le nom de Jerusalem Declaration on Antisemitism (JDA), avec la signature de plus de 200 chercheurs universitaires internationaux spécialisés, la plupart d'origine juive, dont cinq Belges et nombre d'Israéliens.

Pourtant, à lire les définitions, on ne peut pas comprendre ce qui motive cette opposition. Les deux se réduisent à quelques lignes, finalement assez banales et plutôt complémentaires.

Alors pourquoi, depuis 2016, la diplomatie israélienne et ses soutiens se sont-ils livrés à un lobbying insistant pour faire adopter par toutes les assemblées du monde la définition de l'IHRA alors qu'il ne s'agit, selon ses propres termes, que d'une "définition opérationnelle non contraignante"? Avec succès, puisque la définition de l'IHRA a notamment été adoptée en 2017 par le Parlement européen et, en décembre 2018, par le Sénat de Belgique. Pour Unia, cette adoption ne semblait pourtant nullement nécessaire puisque, comme l'institution publique l'a rappelé dans un avis motivé, "en droit pénal belge, il existe une définition légale des infractions antisémites qui est à certains égards plus large que la définition de l'IHRA".

Ce n'est donc pas dans le texte lui-même qu'on trouvera les raisons de cette campagne sans équivalent. Comme la définition de l'IHRA est très vague, ses auteurs l'ont agrémentée d'une batterie d'exemples pour l'expliquer. Et c'est là que le bât blesse: en adoptant la définition, on adopte aussi son interprétation et celle-ci n'est pas innocente puisque, sur 11 exemples cités, 7 concernent directement des attitudes prises à l'égard de l'État d'Israël.